

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 27 AVRIL 2023

**Nombre de membres :**

 En exercice : 59  
 Présents : 32  
 Pouvoirs : 14  
 Votants : 46

**Date de convocation et d'affichage :**

21 avril 2023

**Numéro :**

D20230427\_113

**Objet :**

Fonds de concours transition écologique : optimisation énergétique des bâtiments communaux de Mionnay

L'an deux mille vingt-trois, le 27 avril, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Bel Air à Châtillon-sur-Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	JP. COURRIER
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	
	Thierry	JOLIVET		x	
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS		x	C. BROUILLET
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	P. POTTIER
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY		x	
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA		x	L. LOREAU
	Pascal	GAGNOLET		x	
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	JP. GRANGE
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Patricia	ALLOUCHE		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI		x	E. ABRAM-PASSOT
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	
	Martine	MOREL-PIRON		x	C. CURNILLON
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER		x	
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON		x	JM. GAUTHIER
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL		x	S. GAUTIER
	Marie Anne	ROUX		x	A.DUPERRIER
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI**

Rapporteur : **Ludovic LOREAU**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5214-16V,  
**Vu** le vote du conseil communautaire du 30/03/2023 d'un budget d'un million d'euros de fonds de concours Transition écologique,

**Vu** la délibération n°D2022\_06\_07\_159 du 23/06/2022 approuvant les modalités techniques et financières du fonds de concours transition écologique.

**Vu** les Statuts de la Communauté de Communes de la Dombes incluant la Commune de Mionnay comme l'une de ses communes membres,

**Vu** la demande de fonds de concours reçue le 12/12/2022 formulée par la commune de Mionnay pour l'optimisation énergétique des bâtiments communaux,

La commune va réaliser des travaux d'optimisation énergétique de ses bâtiments. Les sites de l'école primaire, l'école maternelle et le palais omnisport sont concernés. L'objectif est de pouvoir gérer à distance les équipements de chauffage et de pouvoir les programmer en fonction des périodes d'utilisation. Les travaux éligibles concernent

la rénovation des équipements de régulation des chaudières, la mise en place d'une horloge et l'installation de réseau internet pour pouvoir gérer à distance.

Après instruction, il est proposé un montant de fonds de concours de 30% soit 7 072,98 € et 10% de bonus, 2 357,66 € lié à l'envergure supracommunale de l'équipement, ce qui fait un montant total de 9 430,64 € pour un coût de travaux éligibles de 39 294,84 €.

DEPENSES PREVISIONNELLES	MONTANT HT	RECETTES PREVISIONNELLES	MONTANT
Rénovation des équipements de régulation en chaufferie	36 962,28 €	État, au titre de la DETR	9 824 €
Accès internet pour gestion à distance des températures	2 332,56 €	Région	5 894,23
		Reste à charge communal	23 576,61 €
		30% Fonds de concours Transition écologique CCD	7 072,98 €
		10% bonus Fonds de concours	2 357,66 €
		<b>Total Fonds de concours Transition écologique CCD</b>	<b>9 430,64 €</b>
		Autofinancement	14 145,97 €
Assiette retenue	39 294,84 €	Total	39 294,84 €

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le Formulaire de demande de fonds de concours,  
Considérant que le montant du fonds de concours n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention attributive,
- De verser à la Commune de Mionnay dans le cadre de cette opération et à l'appui des états de dépenses réglementaires et autres documents exigibles pour ce type de dispositif, un Fonds de Concours transition écologique, dont le montant ne pourra excéder 9 430,64 €.

#### Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer la convention attributive,
- **De verser** à la Commune de Mionnay dans le cadre de cette opération et à l'appui des états de dépenses réglementaires et autres documents exigibles pour ce type de dispositif, un Fonds de Concours transition écologique, dont le montant ne pourra excéder 9 430,64 €.

Ainsi fait et délibéré, le 27 avril 2023

La Présidente,  
Isabelle DUBOIS

